

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Présents : M. Bernard AUDARD, *Maire*, Mme Régine MOULIADE, Mme Sarah BRUALLA-CROUZET, *Adjointes*, Mme Christiane ARAN, M. Gérard CHASSAGNAT, Mme Francine GAILLARD, Mme Aline LAPEYRE, Mme Marie-Pierre PINEL, M. Alan ROBERTS *et* M. Mickaël VIATGÉ.

Absents et excusés: M. Serge CAZEAUX,

Après lecture et approbation de la dernière séance en date du 2 juillet 2017, l'ordre du jour appelle les questions suivantes :

I Budget-Décisions modificatives :

- 1. Emprunt à taux fixe mairie - Décision modificative N°0002-2017**, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de procéder aux virements de crédit suivant sur le budget principal de la commune :

- <u>Crédit à ouvrir</u> :	Chap 16 - Article 1641 - Opération OPFI	+ 2 868 €
- <u>Crédit à réduire</u> :	Chap 23 – Article 2313 - Opération 68	- 2 868 €

- 2. Logiciel informatique - Décision modificative N°0003-2017**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget principal de la commune :

Comptes dépenses :

Chap	Art.	Op	Objet	Montant
11	6122		Redevance crédit-bail mobilier	367,20
23	23		Virement à la section d'investissement	-367,20
20	2051	56	Concession et droits similaires (logiciels...)	-367,20
			Total	-367,20

Comptes recettes :

Chap	Art.	Op	Objet	Montant
21	21	OPFI	Virement à la section de fonctionnement	-367,20
			Total	-367,20

II Zone constructible « La Pradelo », négociation indivision CAMBEFORT

Suite à la réunion de l'exécutif du 20 mai 2017 et du compte rendu fait en réunion de Conseil Municipal, en date du 2 juillet 2017, ciblant l'achat de terrain dans la zone constructible, nous sommes en cours de négociation avec l'indivision CAMBEFORT. L'objectif étant, une fois faite l'acquisition du dit terrain, de le viabiliser et d'y amener les réseaux eau et électricité, afin de pouvoir accueillir de nouvelles familles sur notre commune. Les élus à l'unanimité des membres présents partagent cette décision et donne tout pouvoir à l'exécutif de négocier avec les propriétaires.

III Cimetières :

1. **Espace cinéraire** : Les statistiques parlent d'elles-mêmes, en 1989 la crémation ne représentait en France que 2% des décès, aujourd'hui ce secteur représente 35%. Le conseil Municipal décide d'investir sur un espace funéraire composé d'un columbarium de six cases ainsi que d'un jardin du souvenir. Deux entreprises ont été consultées :

- Société GRANIMOND Saint Avold (Moselle) : 4 934,04 € TTC
- Entreprise Alain VIEU, Gaillac (Tarn) : 3 695,71 € TTC

L'entreprise Alain VIEU étant moins disante, réalisera cette prestation.

2) **Tarif des concessions trentenaires dans nos trois cimetières** : Depuis 2002, les prix de ces concessions étaient inchangés (20 euros le mètre carré). En quinze ans les charges d'entretien de ces lieux ont augmenté, ce qui nous oblige aujourd'hui à revoir ces tarifs. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents propose d'arrêter le tarif suivant : 25 euros le mètre carré à compter de ce jour.

IV Questions diverses :

- a) **Régularisation erreur cadastrale O'NEILL/PAGES/COMMUNE** : Acte à passer pour entériner cette régularisation.
- b) **Adressage/Numérotation hors village** : L'adressage est aujourd'hui réalisé sur l'ensemble du territoire communal. La numérotation va être effective d'ici fin 2017. Ensuite, nous transmettrons l'ensemble des données sur la plateforme « Tigéo » afin que tous les services publics aient une cartographie à jour.
- c) **Espace « interdit de stationnement » dans le village** : Monsieur le Maire souhaite rappeler à nos administrés que ces espaces mentionnés par des panneaux d'interdiction ou potelets interdisant le stationnement, soient respectés.
- d) **Point commission des jeunes** : Marie-Pierre PINEL fait un point sur la prochaine fête des citrouilles ainsi que sur les petits investissements à réaliser suite au budget alloué à cette commission. Une réunion courant novembre étudiera la possibilité d'organiser une fête intergénérationnelle autour de Noël.
Monsieur le Maire rappelle que la règle d'utilisation du local des jeunes, situé dans l'ancienne mairie, telles que mentionnées dans le règlement intérieur remis à l'ensemble des familles concernées, doit être respecté par tous les enfants.

AUDARD Bernard		LAPEYRE Aline	
ARAN Christiane		MOULIADE Régine	
BRUALLA- CROUZET Sarah		PINEL Marie-Pierre	
CAZEAUX SERGE	Absent	ROBERTS Alan	
CHASSAGNAT Gérard		VIATGE Mickaël	
GAILLARD Francine			

